

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 avril 2008

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (n° 735)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 20

présenté par

Mme Buffet, M. Gosnat, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Lecoq,  
M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Brard, Mme Fraysse, M. Vaxès,  
M. Gerin, M. Muzeau, M. Sandrier, M. Bocquet, M. Gremetz et M. Mamère

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 6 de cet article par les mots :

« ou est amenée à prendre connaissance d'informations permettant d'identifier une source et ce à travers la collecte, le traitement éditorial, la production ou la diffusion de ces mêmes informations. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement d'étendre aux collaborateurs de journalistes la protection reconnue dans cet article aux journalistes.